Agence Forestière des Bois-Francs

2022 • 23

RAPPORT ANNUEL

Table des matières

Message du président 4

Agence forestière des Bois-Francs 5

- Institution 5
- Mandat 5
- Territoire 5
- Structure 7
- Membres 8
- Conseil d'administration 9
- Comité exécutif 10
- Comité expert 11
- Personnel 12

Rapport des activités 13

- Contributions financières des partenaires 13
- Contributions non monétaires des partenaires 16
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées 17
- Subvention 2021 19
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) 20
- 2 milliards d'arbres 2021 20
- Vérification opérationnelle 21
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) 23
  - Suivi et mise en œuvre du PPMV 23
  - Transfert de connaissances 24
    - Formation des propriétaires 24
    - Visites-conseils 24
    - Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec 24
    - Guide synthèse et formation sur la caractérisation des milieux humides 24
- Autres activités 25
  - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 25
  - Certification forestière 25

Plan d'action 26

- Programme de mise en valeur des forêts privées 27
- Subvention 2021 27
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone 28
- Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 29
- Projets de développement forestier 30
  - Guide des saines pratiques forestières dans les milieux humides boisés 30
  - Guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques 30
  - Gestion du nerprun 30
- Cibles 31

Budget prévisionnel 2022-2023 33

Liste des annexes

Annexe 1 - Liste des agents de livraison 2022-2023 34

Annexe 2 - Liste détaillée des travaux sylvicoles 2022-2023 35

Message du président

L'effet de la pandémie de la COVID-19 s'est encore fait ressentir en 2022-2023. Comme si cela n'était pas assez, la hausse du prix du carburant et la forte augmentation de l'inflation se sont ajoutées à cette situation qui n'était déjà pas très évidente au départ.

L'Agence et ses conseillers forestiers ont dû composer pendant une bonne partie de l'année sans grille de taux sylvicoles. En effet, la grille a été rendue disponible seulement à la fin du mois de juin. Encore une fois, comme si la situation n'était pas assez critique, l'Agence a finalement obtenu le versement financier provenant du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) pour le programme régulier au milieu du mois d'octobre. C'est donc à partir de ce moment que l'Agence a pu commencer à verser les aides financières aux conseillers forestiers, soit plus de six mois après le début l'année!

En cours d'année, le MRNF a aussi annoncé un montant supplémentaire afin de compenser les hausses des coûts liés à la COVID-19 et au prix des carburants. Les informations finales relatives à ce montant supplémentaire n'ont été connues qu'à la fin du mois de décembre. C'est donc dire que les conseillers forestiers ont dû réaliser une large part de leurs travaux sylvicoles sans connaître les taux sylvicoles totaux. Dans ces circonstances, ce n'est pas évident pour les conseillers forestiers de conclure des ententes avec des entrepreneurs sans savoir exactement les montants qu'ils auront pour les payer. Malgré tout, la livraison des programmes d'aide s'est bien déroulée puisque tous les fonds qui ont été alloués aux conseillers forestiers ont été investis. Bravo aux conseillers forestiers accrédités!

Le MRNF a fait réaliser une vaste enquête sur les coûts des travaux sylvicoles en forêt privée. Tous les conseillers forestiers accrédités par les agences forestières devaient compléter un sondage. Cela a constitué une tâche colossale pour eux. Les résultats de cette étude devraient être mis en application pour l'année financière 2024-2025 avec une grille des taux davantage adaptée au contexte de la forêt privée. Encore ici, merci et bravo aux conseillers forestiers!

Depuis 2016, l'Agence agissait comme chargée de projet auprès de la MRC de l'Érable pour l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec (JFA). En vue de la 27e édition de cet événement qui aura lieu le 16 septembre 2023 au Mont Apic, la MRC a convenu avec l'Agence de lui transférer définitivement les responsabilités de l'organisation de cette journée de démonstration forestière et acéricole. Ainsi, dorénavant, l'Agence sera le seul promoteur de la JFA.

En vue de l'année 2023-2024, la forêt privée du Québec pourra compter sur un budget supplémentaire de 5 M$ pour bonifier les activités forestières. Au moment d'écrire le présent message, l'Agence ne savait pas encore le montant supplémentaire qui lui sera alloué par le MRNF. Dès que ce montant sera connu, l'Agence pourra alors allouer aux conseillers forestiers accrédités les sommes supplémentaires visant à bonifier leur enveloppe sylvicole 2023-2024.

En terminant, la contribution des administratrices et des administrateurs est essentielle à la gestion des affaires de l'Agence. Ainsi, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur implication. Un grand merci aussi aux employées et employés du bureau pour leur soutien technique.

Je vous souhaite une bonne 27e assemblée générale!

Agence forestière des Bois-Francs

Institution

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

Mandat

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

Territoire

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 251 671 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.

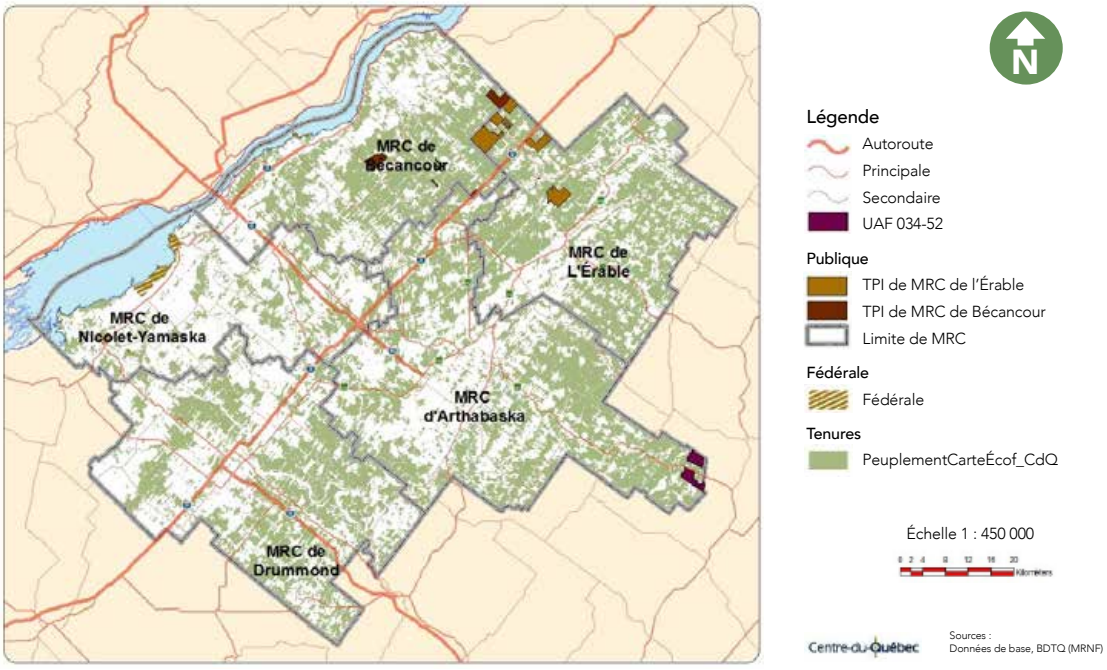

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 180 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

Structure

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les propriétaires de boisés.

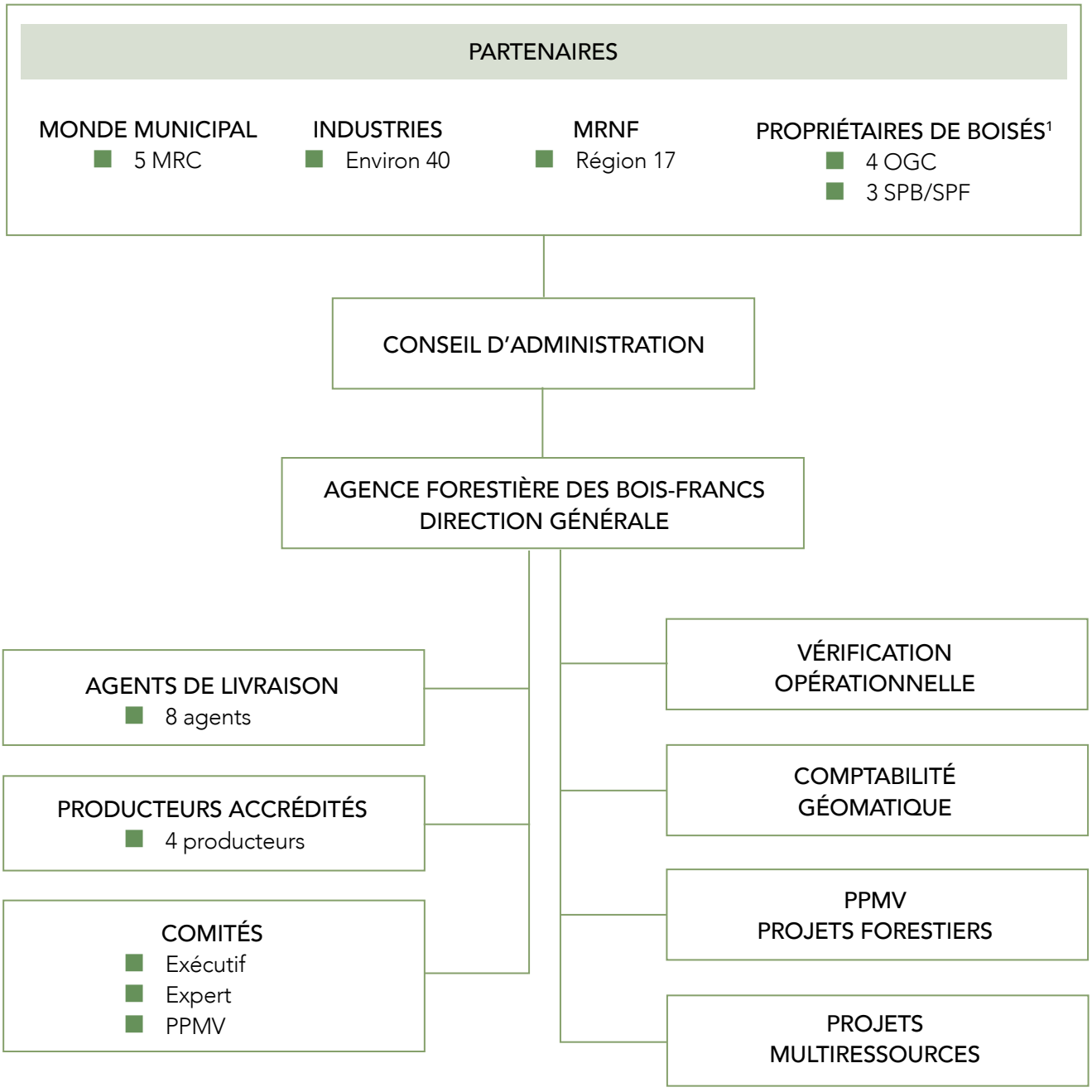

[1] *Organisme de gestion en commun (OGC)* *Syndicat de producteurs de bois ou de producteurs forestiers (SPB/SPF)*

Membres

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région du Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les municipalités incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, tels que les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

Membres réguliers en date du 31 mars 2023

Les municipalités	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers	
Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Arthabaska-Drummond	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
La Forêt, coopérative de services forestiers	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé toute personne ou tout organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Membre associé en date du 31 mars 2023

SNG Foresterie Conseil inc.	Consultant forestier

Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration (CA) de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Composition du conseil d'administration en date du 31 mars 2023

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2021-2023
	Jean-François Labbé	MRC de l'Érable	2022-2024
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2022-2024
	Christine Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2022-2024
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2021-2023
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	n/a
	Yves Gauvreau	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	n/a
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2022-2024
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2021-2023
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2021-2023
	Pierre Sévégny	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2022-2024
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2021-2023
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2022-2024

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Les principaux sujets sur lesquels l'attention du conseil d'administration s'est portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Le suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'action 2022-2023;
- Le suivi des contributions financières des industries forestières;
- Les enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques (plans régionaux des milieux humides et hydriques, et réglementation);
- Le budget supplémentaire pour les ajustements dus à la hausse des prix et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19;
- Le transfert d'accréditations d'un agent de livraison;
- La mobilisation des bois;
- La Journée forestière et aéricole du Centre-du-Québec;
- La bourse Pierre-Gaudet 2022.

Comité exécutif

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique, et des recommandations ou des scénarios pour discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2023, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond, vice-prés.	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Comité expert

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2023, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Carine Annecou	Groupement forestier Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert se sont réunis à une reprise au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Le comité a fait des recommandations au conseil d'administration quant aux modifications du cahier des modalités régionales à adopter pour l'année 2023-2024.

Personnel

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que les organismes de bassin versant, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et l'Association forestière du sud du Québec.

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Représentations sur les CA de partenaires
- Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for.

Agent vérificateur

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Christina Tougas, biol.

Coordonnatrice de l'aménagement multiressources

- Projets multiressources
- Soutien et mise en œuvre du PPMV

Huguette Paris, tech. compt.

Travail autonome

- Comptabilité
- Paiement des fournisseurs
- Tenue des livres

Rapport d'activités

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2022-2023. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. L'Agence complète ainsi sa 27e année d'opération depuis sa création en 1996.

Contributions financières des partenaires

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	2021-2022	2022-2023
Ministre « programme régulier »	2 079 241 $	2 037 969 $
Ministre « Subvention 2021 »	434 913 $	683 142 $
Ministre « programme FEFEC »	63 730 $	76 939 $
Ministre « programme 2 GA 2021 »	30 325 $	4 250 $
Industrie[1]	348 266 $	339 805 $
TOTAL	**2 956 445 $**	**3 142 105 $**

[1] *En 2022-2023, la contribution des industries inclut un montant de 4 824 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.*

Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 $/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour.

Les 30 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2022-2023 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

- 9009-6645 QC inc. (Moulin St-André)
- (9455-8624 Québec inc.) Biomasse du Lac Taureau
- Adélard Goyette et fils ltée.
- ARBEC bois d'œuvre inc.
- Armand Duhamel et fils inc.
- Blanchette et Blanchette inc.
- Bois Hunting inc.
- Bois Lib inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Entreprise forestière Lambert inc.
- Fontaine inc.
- Groupe Crête Division Riopel inc.

Suite des usines ayant contribué financièrement

- Groupe NBG inc.
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Laurentiens Scierie Gaudreault
- Les Planchers Mercier inc.
- Papiers Domtar inc. (Windsor)
- Produits forestiers Arbec SENC
- René Bernard inc. (Irené Grondin inc.)
- Scierie Alexandre Lemay et fils
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Préverco inc.
- Scierie Ste-Thècle inc.
- Scierie West Brome inc.
- Silicium Québec sec
- Stella Jones inc.
- Transfobec Mauricie
- Vexco inc.
- Bois externe (Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec)

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, classés par territoire de MRC et par essence.

Volumes de bois prélevés par MRC

MRC	2021-2022	2022-2023
Arthabaska	112 890 m³s	107 872 m³s
Bécancour	51 624 m³s	44 450 m³s
Drummond	58 072 m³s	36 240 m³s
Érable	103 711 m³s	119 447 m³s
Nicolet-Yamaska	20 072 m³s	26 972 m³s
TOTAL	**346 369 m³s**	**334 981 m³s**

Usine 2022-2023
Proportion des volumes par MRC

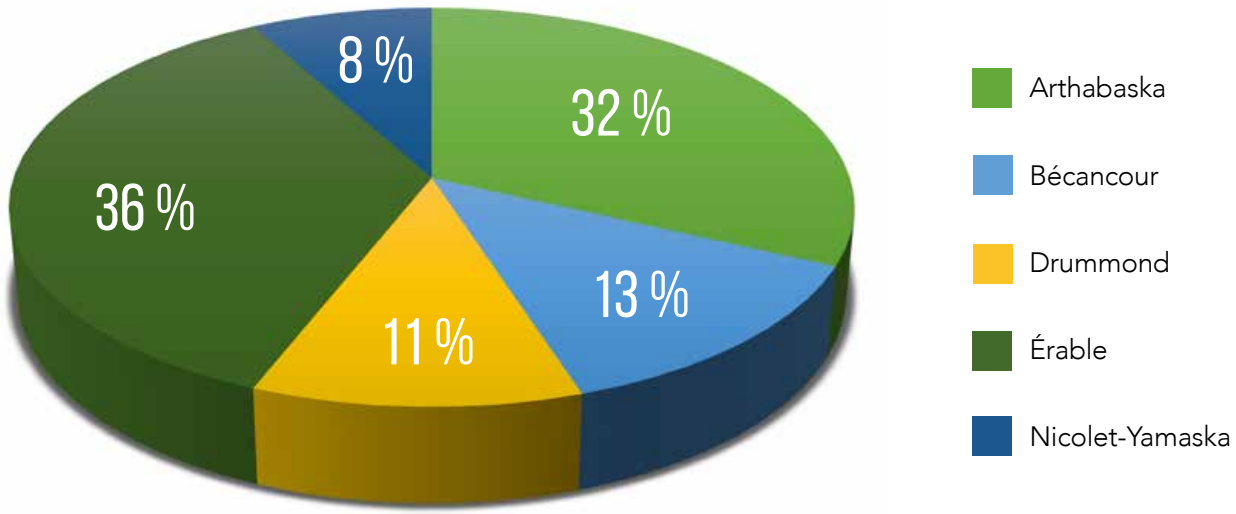

Volumes de bois prélevés par essence ou groupe d'essences

Essences ou groupes d'essence	2021-2022	2022-2023
Sapin et épinette	189 801 m³s	182 578 m³s
Mélèze	67 m³s	4 419 m³s
Pin	23 952 m³s	37 339 m³s
Pruche	9 296 m³s	4 423 m³s
Thuya	7 152 m³s	505 m³s
Résineux mélangés	9 391 m³s	13 526 m³s
Bouleau jaune	180 m³s	31 m³s
Bouleau à papier	4 m³s	2 m³s
Érable rouge	114 m³s	40 m³s
Érable à sucre	41 m³s	2 m³s
Feuillus autres	64 705 m³s	59 929 m³s
Peuplier	41 666 m³s	32 187 m³s
TOTAL	**346 369 m³s**	**334 981 m³s**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en mètres cubes solides, au cours des cinq dernières années :

Livraisons de bois en m³ solides

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Sapin, épinette, pin gris	215 522	199 420	159 194	214 820	198 718	172 438
Autres résineux	136 166	56 879	69 471	57 286	60 256	69 773
Feuillus mélangés	584 029	22 380	28 867	32 592	39 953	42 216
Peupliers	81 124	34 969	50 988	49 865	58 361	50 589
Total	**1 016 841**	**313 647**	**308 520**	**354 563**	**357 288**	**335 016**

Globalement, les volumes récoltés en 2022-2023 représentent près de 33 % de la possibilité forestière comparativement à 35 % l'année précédente. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

Contributions non monétaires des partenaires

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis.

Estimation de la valeur des contributions non monétaires

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	2 000 $	2 000 $
Monde municipal	M. François Marcotte[2]	2 400 $	8 000 $
	MRC de Bécancour	800 $	
	M. Stéphane Dionne[2]	1 200 $	
	MRC de l'Érable	2 000 $	
	M[me] Christine Gaudet[2]	1 600 $	
Industrie	Scierie Préverco inc.	1 600 $	2 400 $
	Vexco inc.	800 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2 400 $	2 800 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	400 $	
Propriétaires (SPB/SPF)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	1 600 $	4 000 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 400 $	
		Total des contributions :	19 200 $

[2] *La MRC ne verse pas de compensation financière à son ou sa délégué(e) pour assister aux activités de l'Agence.*

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2022-2023, 2 165 799 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 134 311 $ provenant du budget supplémentaire pour compenser la hausse du prix des carburants et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Un total de 297 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 7 292 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 380 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MRNF dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 89 782 m^3 de bois, soit 26,1 % de moins que l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé 1 379 m^3 pour un usage personnel.

Quantité par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2021-2022	2022-2023
Préparation de terrain	204 ha	202 ha
Mise en terre	409 735 plants	380 768 plants
Entretien de plantation	250 ha	271 ha
Traitements non commerciaux	22 ha	25 ha
Traitements commerciaux	1 859 ha	1 611 ha [3]

[3] *Inclut 549 ha en martelage, 682 ha en travaux commerciaux et 380 ha en aide technique à la mobilisation de bois.*

Aide financière par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2021-2022		2022-2023	
Préparation de terrain	227 665 $	10,7 %	234 240 $	10,8 %
Mise en terre	241 043 $	11,3 %	226 582 $	10,5 %
Entretien de plantation	503 208 $	23,7 %	560 382 $	25,9 %
Traitements non commerciaux	39 765 $	1,9 %	48 012 $	2,2 %
Traitements commerciaux	1 054 266 $	49,6 %	995 235 $	46,0 %
COVID-19	60 399 $	2,8 %	101 348 $	4,7 %
TOTAL	**2 126 346 $**	**100 %**	**2 165 799 $**	**100 %**

Aide financière par groupe de travaux 2022-2023

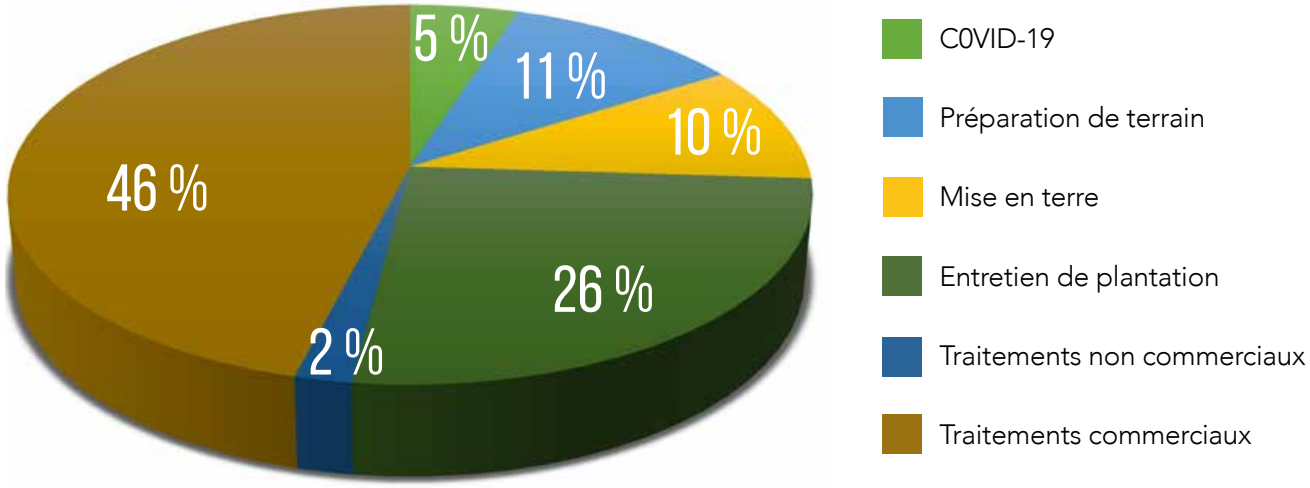

Aide financière par MRC – Programme régulier

Traitements	2021-2022		2022-2023		Objectif
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	617 391 $	29,0 %	623 635 $	28,8 %	29,7 %
Bécancour	415 886 $	19,6 %	314 699 $	14,5 %	17,9 %
Drummond	342 043 $	16,1 %	336 039 $	15,5 %	20,6 %
Érable	623 342 $	29,3 %	708 553 $	32,7 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	127 689 $	6,0 %	182 873 $	8,4 %	8,8 %
TOTAL	2 126 346 $	100 %	2 165 799 $	100 %	100 %

Aide financière par MRC par groupe de travaux 2022-2023

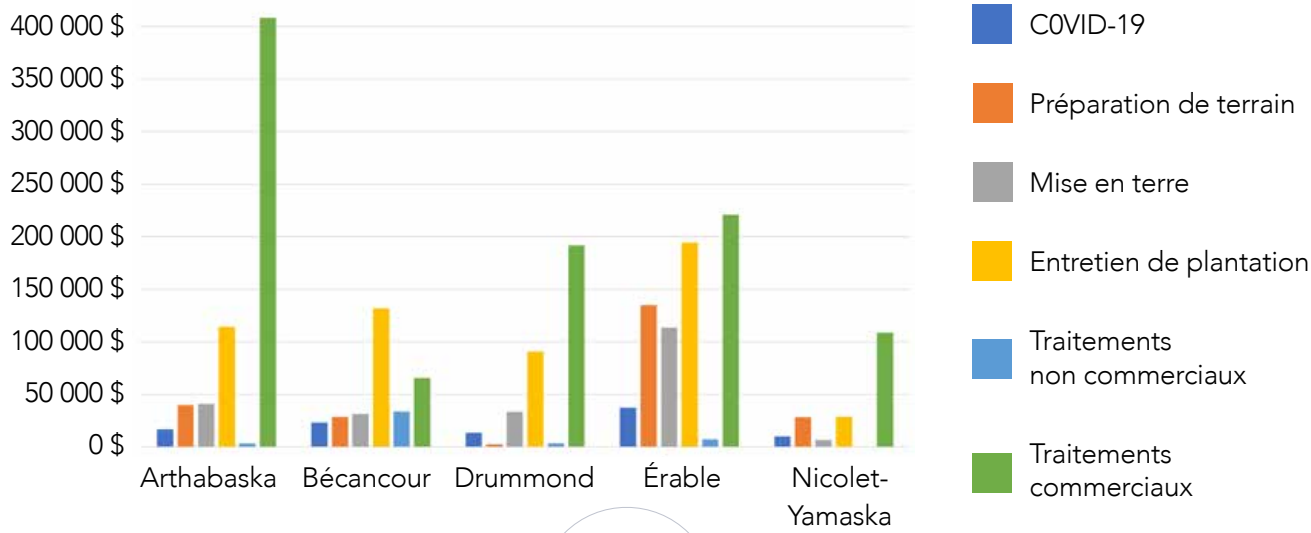

Subvention 2021

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) dans le cadre de la Subvention 2021 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MRNF, l'Agence doit investir les fonds provenant de cette subvention, qui sont de 1,8 M$, sur une période de quatre ans selon le scénario suivant :

- 2021-2022 : 24 % (432 000 $)
- 2022-2023 : 35 % (630 000 $)
- 2023-2024 : 23 % (414 000 $)
- 2024-2025 : 18 % (324 000 $)

Cette Subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MRNF sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette subvention est dédiée à la réalisation de travaux de remise en production forestière (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) et aux traitements commerciaux.

La Subvention 2021 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 660 228 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 41 272 $ provenant du budget supplémentaire pour compenser la hausse du prix des carburants et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19. Un total de 113 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 5 843 $/producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 645 ha ont permis de récolter 61 397 m^3 de bois, soit une augmentation de 55,4 % par rapport au programme de la Subvention 2021 de l'année précédente. Le budget était supérieur de 63,3 % par rapport à l'enveloppe sylvicole du programme Subvention 2021 de l'année dernière. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 2 020 m^3 pour un usage personnel.

Aide financière par groupe de travaux Subvention 2021

Traitements	2021-2022		2022-2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Préparation de terrain	0 $	0 %	33 853 $	5,1 %
Mise en terre	7 206 $	1,8 %	18 060 $	2,7 %
Entretien de plantation	29 255 $	7,2 %	41 846 $	6,3 %
Traitements commerciaux	354 120 $	87,6 %	542 859 $	82,2 %
COVID-19	13 652 $	3,4 %	23 610 $	3,6 %
TOTAL	**404 233 $**	**100 %**	**660 228 $**	**100 %**

Aide financière par groupes de travaux – Subvention 2021

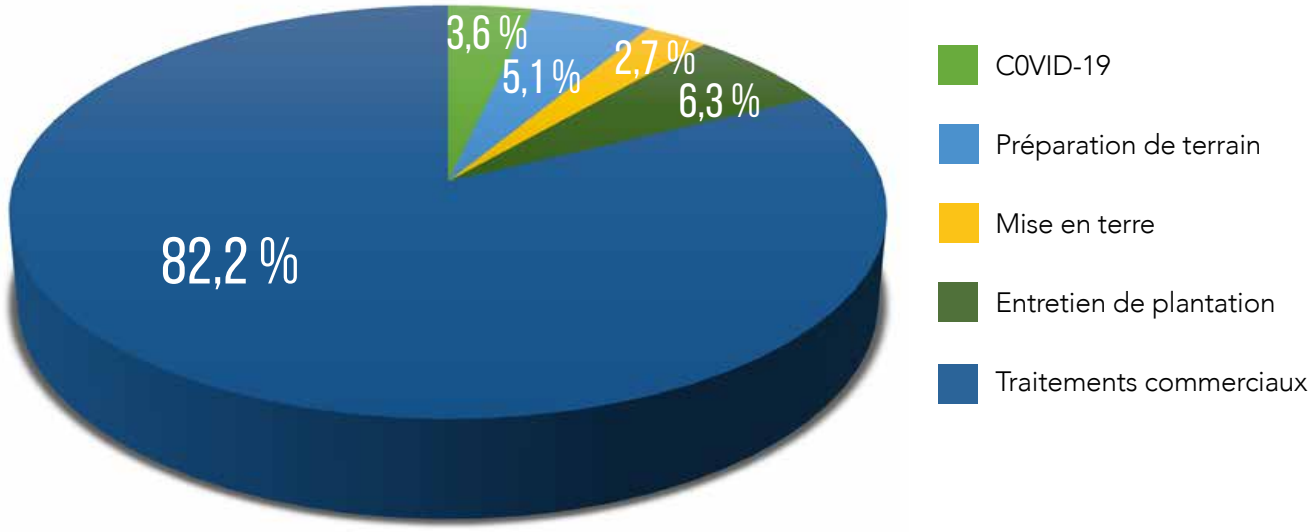

Aide financière par MRC – Subvention 2021

MRC	2021-2022		2022-2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Arthabaska	169 377 $	42 %	185 897 $	28,2 %
Bécancour	77 767 $	19 %	120 933 $	18,3 %
Drummond	29 874 $	7 %	111 863 $	16,9 %
Érable	112 821 $	28 %	219 983 $	33,3 %
Nicolet-Yamaska	14 394 $	4 %	21 553 $	3,2 %
TOTAL	404 233 $	100 %	660 228 $	100 %

Aide financière par MRC 2022-2023 – Subvention 2021

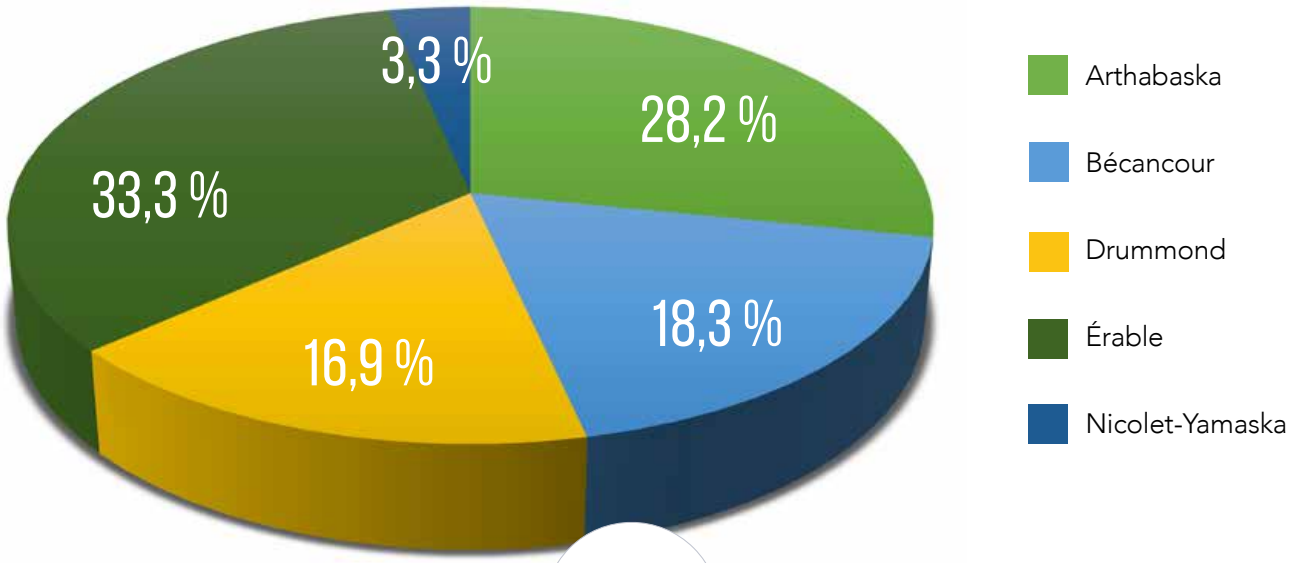

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)

La cadre de gestion de ce programme indique que le FEFEC doit permettre aux provinces et aux territoires de livrer leurs engagements visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration des puits de carbone et la réduction des GES dans le secteur de la foresterie comptent parmi les priorités du programme. Le projet du Gouvernement du Québec vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière.

Ce programme est rendu possible grâce à une entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

Le FEFEC s'inscrit dans la bonification du PAMVFP pour le boisement de superficies en friche. Ces friches en forêt privée ont été identifiées où les gains pour la séquestration de carbone additionnelle sont les plus importants. Une contribution du FEFEC, autour de 25 M$ sur cinq ans en forêt privée, permet de réaliser les actions supplémentaires prévues à ce projet et augmentera la séquestration des GES, comme défini par le FEFEC.

En 2022-2023, des travaux de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantations ont été réalisés pour un montant de 73 276 $. Ces travaux ont été exécutés chez 15 producteurs forestiers.

2 milliards d'arbres 2021

En fin d'année financière, le MRNF a alloué à l'Agence un montant de 78 080 $ dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres 2021 (2 GA 2021). Ce programme a rendu admissibles les préparations de terrain et les plantations réalisées en 2021-2022 dans les sites ayant subi une perturbation naturelle. Dans le cas de l'Agence, il s'agit de sites ayant eu des chablis principalement suite aux grands vents du 1er novembre 2019

Un montant de 30 325 $ a été utilisé en 2021-2022 chez 9 producteurs forestiers. Les sommes non utilisées serviront à l'entretien des plantations établies dans le cadre de ce programme jusqu'en 2025-2026. Ainsi, en 2022-2023, un montant de 4 250 $ a été investi chez un producteur forestier. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 258 $ provenant du budget supplémentaire pour compenser la hausse du prix des carburants et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Vérification opérationnelle

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2021, du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone qu'elle administre ainsi que le programme 2 GA 2021. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 527 prescriptions sylvicoles et 719 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 26 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,0 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 50 traitements pour un échantillonnage de vérification de 10,46 % des traitements représentant 11,67 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

Programme régulier

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes	
						2022-2023	2021-2022
Préparation de terrain	75	5	6,67 %	19 876 $	8,49 %	95,0 %	95,5 %
Mise en terre	93	14	15,05 %	53 625 $	23,67 %	95,4 %	94,3 %
Entretien	106	12	11,32 %	86 090 $	15,36 %	93,9 %	94,2 %
Traitements non commerciaux	14	2	14,29 %	7 238 $	15,08 %	92,5 %	95,0 %
Traitements commerciaux	190	17	8,95 %	74 079 $	7,44 %	95,1 %	90,5 %
Général	**478**	**50**	**10,46 %**	**240 908 $**	**11,67 %**	**94,8 %**	**93,1 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2021, l'Agence a vérifié 18 traitements représentant une vérification de 12,1 % des traitements et de 22,3 % de la valeur des traitements réclamés.

Subvention 2021

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2022-2023	% conformes 2021-2022
Préparation de terrain	8	0	0 %	0 $	0 %		
Mise en terre	10	1	10 %	4 716 $	26,1 %	93,0 %	
Entretien	5	2	40 %	13 442 $	32,1 %	88,0 %	88,0 %
Traitements commerciaux	125	15	12 %	70 280 $	12,9 %	93,6 %	95,9 %
Général	**148**	**18**	**12,1 %**	**88 438 $**	**22,3 %**	**92,9 %**	**95,0 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC, l'Agence a vérifié 6 traitements représentant une vérification de 20,0 % des traitements et de 24,5 % de la valeur des traitements réclamés.

FEFEC

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2022-2023	% conformes 2021-2022
Préparation de terrain	14	1	7,1 %	1 448 $	7,8 %	97,0 %	
Mise en terre	11	4	36,4 %	9 313 $	32,5 %	96,8 %	95,4 %
Entretien	5	1	20,0 %	5 790 $	28,6 %	97,0 %	
Général	**30**	**6**	**20,0 %**	**16 551 $**	**24,5 %**	**96,8 %**	**95,4 %**

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

Critères de performances

- La prescription sylvicole (administratif, technique et terrain);
- Le rapport d'exécution (administratif, technique, qualité et quantité);
- Le suivi des plantations;
- Le respect de la programmation annuelle des travaux;
- La qualité des documents transmis à l'Agence;
- L'utilisation des allocations budgétaires.

Ces onze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significativement plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2022-2023, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 98,7 %. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 98,39 % et les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2023-2024.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2022-2023, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

Objectifs

- La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs nos 1 et 2);
- La protection des cours d'eau (objectif no 3);
- La protection des sols (objectif no 4);
- La conservation des milieux humides (objectif no 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs nos 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif no 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs nos 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs nos 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif no 15);
- La génération de revenus en provenance de la forêt privée (objectif nos 17 et 18);
- La recherche d'autres sources de financement (objectif no 19);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif no 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif no 21);
- La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière (objectif no 22);
- La création d'une culture forestière (objectif no 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif no 24).

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. Le cours sur l'abattage contrôlé s'est donné à six reprises. Les autres cours qui ont été donnés aux producteurs sont : affûtage de la scie mécanique (1), découverte de nos comestibles sauvages nordiques (1), travaux sylvicoles en forêts privées (1), aménagement multiressources et saines pratiques d'intervention en forêt privée (1), façonnage et classement du bois (1), initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles (1), aménagement d'une érablière (1) et fiscalité forestière (2).

VISITE-CONSEIL

L'Agence a rendu disponibles les visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leurs demandes. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MRNF.

En 2022-2023, les agents de livraison ont effectué 95 visites-conseils chez des propriétaires forestiers.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE BOISÉ DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC

L'Agence a obtenu une aide financière ponctuelle du MRNF pour mettre en images le guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec. Le projet prévoit la confection de 4 capsules vidéo de 5 minutes afin d'offrir des outils supplémentaires aux propriétaires, entrepreneurs et professionnels forestiers sur l'exécution de ces saines pratiques en milieu humide boisé. Ces capsules sont filmées dans 4 différentes régions du Québec. Les thèmes abordés sont :

- La construction de chemins et ponceaux;
- L'abattage et le façonnage du bois;
- Le débardage du bois;
- La remise en production forestière.

Les capsules vidéo seront disponibles vers la fin de l'année 2023-2024.

GUIDE SYNTHÈSE ET FORMATION SUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

L'Agence réalise un guide synthèse sur la caractérisation des milieux humides pour les conseillers forestiers et propriétaires. Ce guide contient une section descriptive des différents milieux humides (étang, marais, marécage arbustif et arboré, tourbière arborée et tourbière ouverte), les types de drainage, le sol organique et minéral, et les types de cours d'eau ainsi qu'une section sur le nerprun bourdaine. Cette dernière section contient une description de la plante permettant de bien l'identifier, une explication de la problématique ainsi qu'une liste de méthodes pour contrôler la propagation de cette espèce exotique envahissante.

Autres activités

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a été mandatée pour une dernière année comme chargée de projet par le MRC de l'Érable qui était le gestionnaire de cet événement. L'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers et d'assurer toute la logistique des exposants et des conférences lors de la présentation de l'événement le 17 septembre 2022 au Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Ainsi, 829 personnes sont venues voir les 50 exposants. Quatre conférences ont été présentées au cours de la journée afin de répondre à différentes préoccupations. Les conférences suivantes ont été présentées :

- *Les résidus de chlorates dans le sirop d'érable, comment les éviter?* par M. Jack Bauer;
- *Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec* par M. Guy Larochelle, ing.f.;
- *La production acéricole dans un contexte de changements climatiques* par M. Louis Duchesne, ing.f., M.Sc.;
- *Introduction à la nouvelle catégorie des immeubles forestiers* par M. Alexandre Guay-Picard, ing.f., M.Sc.

Il était également possible d'assister à des ateliers en forêt :

- *L'aménagement des érablières rouges en bouquets* par M^{me} Carine Annecou, ing.f.;
- *La gestion des écoulements en forêt dans un contexte de changements climatiques* par M. Jean Filion, biol.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2022-2023, seuls les membres de La forêt, coopérative de services forestiers dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 6 502 ha de boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

Plan d'action

Le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable, soit les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière	La génération de revenus	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
		La recherche d'autres sources de financement	No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises				

Programme de mise en valeur des forêts privées

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantation à exécuter.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2023-2024**	
Préparation de terrain	150 ha	182 638 $
Mise en terre de plants	350 Mplants	218 686 $
Entretien de plantation et régénération naturelle	200 ha	434 244 $
Traitements non commerciaux	25 ha	50 412 $
Traitements commerciaux	655 ha	800 813 $
Martelage	550 ha	99 959 $
Aide à la mobilisation des bois	600 ha	175 519 $
Total		**1 693 270 $**

Subvention 2021

Par ailleurs, la Subvention 2021 permet à l'Agence de réaliser davantage de travaux sylvicoles dans le cadre de la stratégie de mobilisation des bois du MRNF. L'année 2023-2024 sera la troisième des quatre années de la période prévue pour les investissements de cette subvention.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2023-2024**	
Préparation de terrain	10 ha	12 257 $
Mise en terre de plants	20 Mplants	12 825 $
Entretien de plantation et régénération	20 ha	43 938 $
Traitements commerciaux	185 ha	222 948 $
Martelage	150 ha	26 507 $
Aide à la mobilisation des bois	280 ha	82 690 $
Total		**401 165 $**

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone vise à effectuer du boisement de friches agricoles dans un contexte de lutte contre les changements climatiques. En 2023-2024, les travaux suivants sont prévus :

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2023-2024**	
Préparation de terrain	10 ha	6 500 $
Mise en terre	40 Mplants	24 000 $
Entretien de plantation	15 ha	31 500 $
Total		**62 000 $**

Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois

Dans le cadre d'un mandat confié à l'Agence forestière des Bois-Francs par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une démarche régionale a été réalisée afin de faire un exercice de concertation des partenaires régionaux visant la mobilisation des propriétaires forestiers du Centre-du-Québec pour augmenter la récolte de bois en vue de répondre aux orientations du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024. Ainsi, l'objectif provincial auquel la région du Centre-du-Québec compte participer est de 7,8 Mm^3 récoltés en 2024 et acheminés aux usines de transformation du bois.

Cette démarche régionale effectuée en 2021-2022 a permis de regrouper des représentants municipaux, des propriétaires forestiers, des conseillers forestiers, des industries forestières, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et de l'Association forestière régionale. Au total, 18 personnes ont participé à l'exercice de concertation qui aura nécessité deux rencontres. Plusieurs de ces partenaires ont participé aux activités de concertation menées par l'Agence sur la mobilisation depuis l'année 2016.

La démarche régionale vise à terme, en 2024, à récolter 375 000 m^3 de bois pour approvisionner les usines de transformation du bois. Le plan d'action suivant a été élaboré par les partenaires de l'Agence et adopté par son conseil d'administration :

Plan d'action

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Responsables[4]
Faire connaître les conditions des marchés de sciage des essences feuillues	Nb de publications	10	SPB/SPF, industrie forestière
	Nb de propriétaires informés	2 500	SPB/SPF, GF
Formation sur le façonnage de bois feuillus	Nb de propriétaires formés	100	SPB/SPF
Augmenter la superficie traitée en travaux commerciaux dans les peuplements feuillus	Superficie	100 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Inciter les municipalités à appliquer la Loi 48	Nb d'interventions auprès des MRC	5	Agence, SPB/SPF, GF
	Nb de municipalités	10	MRC
Augmenter le reboisement dédié à la remise en production suite à la mobilisation des bois	Nb de plants	10 % de plus	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Augmenter la superficie forestière enregistrée	Superficie en ha	110 000 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Sensibiliser le gouvernement provincial au reboisement de friches	Nb de ministères	2	SPB/SPF et GF
Faire connaître l'ARTERRE	Nb de publications	5/an	MRC
Faire des pressions pour augmenter les budgets en aménagement	Nb d'interventions	5	Partenaires régionaux

[4] *Syndicats des producteurs de bois (SPB/SPF)* *Groupements forestiers (GF)* *Conseillers forestiers (CF)*

Ainsi, pour la durée de la démarche (2022-2023 à 2024-2025), l'Agence coordonne les actions des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

Projet de développement forestier

Au cours de la prochaine année, l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des milieux humides, des changements climatiques, du plan d'aménagement forestier bonifié ainsi que diverses formations. Voici les principaux dossiers qui seront traités :

GUIDE DES SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES DANS LES MILIEUX HUMIDES BOISÉS

Dans la continuité de ses travaux sur le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Centre-du-Québec, l'Agence réalisera quatre vidéos montrant des applications de saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé.

GUIDE SYLVICOLE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) élabore la deuxième phase du guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques. Ce guide est réalisé dans le contexte de la mise en valeur des noyaux de conservation au Centre-du-Québec. La première phase avait été réalisée par l'Agence en 2021. L'Agence supporte financièrement et techniquement le CRECQ.

Le guide sylvicole sera disponible au cours de l'année 2023-2024.

GESTION DU NERPRUN

Le nerprun est de plus en plus présent dans la région du Centre-du-Québec. Il présente donc un enjeu important particulièrement lors de travaux de remise en production forestière où il compétitionne les plants mis en terre. On le retrouve aussi dans les peuplements naturels.

L'agence offrira à ses conseillers forestiers accrédités une formation sur l'identification du nerprun bourdaine, la problématique ainsi que les méthodes de contrôle pour ralentir sa propagation.

En vue de la prochaine année (2024), un partenariat sera envisagé avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec pour offrir cette formation au public.

Nerprun bourdaine ayant envahi une plantation

Cibles

En fonction des quatre objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé au niveau provincial. Pour l'année 2022-2023, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats.

Plan d'action et résultats convenus

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible (monétaire et de superficie)
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Traitements non commerciaux	998 499 $ 675 ha	1 069 615 $ 689 ha	107% 102 %
		Traitements commerciaux[5 et 6]	880 524 $ 665 ha	793 736 $ 682 ha	90% 103 %
		Aide technique pour la mobilisation des bois	163 506 $ 600 ha	106 473 $ 380 ha	65% 63 %
		Mesures sanitaires entourant la COVID-19 et à la hausse des prix		101 348 $ 1 000 ha	
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications de la forêt privée	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	39 600 $	20 200 $	
4	Maintenir l'engagement des producteurs forestiers enregistrés et engager de nouveaux propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	34 684 $	32 596 $	

[5] *Les montants en travaux sylvicoles commerciaux incluent le montant pour le martelage.*
[6] *Les quantités d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doivent pas inclure les superficies en martelage.*

L'Agence a établi un plan d'action en regard aux activités liées à la Subvention 2021. Le tableau suivant montre la programmation des travaux.

Subvention 2021 pour les années 2021-2022 à 2024-2025

Objectifs	Volet	Indicateurs	Cibles			
			2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1, 2 et 3	Traitements non commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIARE en préparation de terrain	26 175 $	27 687 $	53 359 $	53 373 $
		Nombre d'hectares réalisés en préparation de terrain	25 ha	25 ha	50 ha	50 ha
		Sommes investies par le BÉNÉFICIARE en mise en terre de plants		27 792 $	27 792 $	55 584 $
		Nombre d'hectares réalisés en mise en terre de plants		25 ha	25 ha	50 ha
		Nombre de plants en mise en terre		50 000 plants	50 000 plants	100 000 plants
		Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en entretien de plantations	95 779 $	142 725 $	91 344 $	53 284 $
		Nombre d'hectares en entretien de plantations	50 ha	75 ha	48 ha	28 ha
	Traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	289 475 $	401 785 $	221 790 $	146 559 $
		Nombre d'hectares en traitements commerciaux	363 ha	469 ha	305 ha	201 ha

Budget prévisionnel 2023-2024

En vue de l'année 2023-2024, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP, de la Subvention 2021 et du FEFEC. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources. Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets.

Budget prévisionnel 2023-2024

Description	Prog. rég.	Subv. 2021	2 GA 2021	FEFEC	PPMV	Mobilisation des bois	Journée forestière	Guide MHB	TOTAL
REVENUS									
Contributions Industries	327 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	327 500 $
Contribution MRNF	1 824 032 $	414 000 $	43 505 $	65 100 $	79 368 $	10 000 $	- $	12 500 $	2 448 505 $
Cotisations membres	750 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	750 $
Revenus d'intérêt	12 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	12 000 $
Autres revenus	- $	- $	- $	- $	20 000 $	- $	53 350 $	- $	73 350 $
Surplus de l'année antérieure	125 000 $	8 690 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	133 690 $
Fonds performance	5 820 $								5 820 $
TOTAL DES REVENUS	2 295 102 $	422 690 $	43 505 $	65 100 $	99 368 $	10 000 $	53 350 $	12 500 $	3 001 615 $
DÉPENSES									
Programme aménagement (agents. de livr.)	1 957 450 $	401 165 $	26 550 $	62 000 $	- $	- $	- $	- $	2 447 166 $
Fonds performance	5 820 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $		5 820 $
Salaires et bm	156 650 $	21 525 $	1 406 $	3 100 $	60 018 $	5 000 $	18 000 $	3 300 $	268 999 $
Frais de déplacement et repas	11 040 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 500 $	- $	12 540 $
Frais de représentation	3 220 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 220 $
Équipement forestier et GPS	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Transfert de connaissance et recrutement	- $	- $	- $	- $	39 350 $	- $	- $	- $	39 350 $
Loyer	17 319 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	17 319 $
Frais d'expédition (poste)	150 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $	- $	1 150 $
Télécommunication (tél., téléc., internet)	3 600 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 600 $
Bureautique et informatique	22 741 $	- $	- $	- $	- $	- $	500 $	- $	23 241 $
Formation du personnel	2 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	2 500 $
Honoraires professionnels	22 727 $	- $	- $	- $	- $	- $	6 500 $	9 200 $	38 427 $
Assurances et licences	4 785 $	- $	- $	- $	- $	- $	500 $	- $	5 285 $
Publicité	500 $	- $	- $	- $	- $	- $	4 350 $	- $	4 850 $
Frais bancaires	100 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 $
Divers	2 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	21 000 $	- $	23 200 $
Amortissements et immobilisations	3 300 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 300 $
Réserve	80 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	80 000 $
TOTAL DES DÉPENSES	2 295 102 $	422 690 $	27 956 $	65 100 $	99 368 $	5 000 $	53 350 $	12 500 $	2 981 066 $
Écart	- $	- $	15 549 $	- $	(0) $	5 000 $	(0) $	(0) $	20 549 $

Annexe 1

Liste des agents de livraison 2022-2023

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Steeve Paquet, président — Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
6021, Boulevard Wilfrid-Mamel, bureau 200, Ancienne-Laurette (Québec) G2E 2H5
367 777-0555 s.rioux@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.

Richard Mongrain, ing. f., président
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6421 rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Steven Beaurivage, ing. f., dir. gén.
270, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
418 599-2828 418 599-2856 lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Serge Nadeau, dir. gén. — Virginie D'Halluin, ing. f., resp. tech
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
819 353-2361 819 353-2740 ssad@ssad.qc.ca

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Gabriel Beaudoin, ing. f., dir. gén.
9500, boul. du Parc industriel
Bécancour (Québec) G9H 3P2
819 297-2384 819 297-2545 gfny@gfny.ca

LA FORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. — Thierry Le Blanc Fontaine, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
819 344-2232 819 344-2235 group.for@afcw.ca

MOFFET AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Joseph Moffet, ing. f., président
1877, avenue Mercure, Plessisville (Québec) G6L 2A8
819 998-3881 info@mafinc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. — Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
819 697-2922 819 697-0574 fgagnonlupien@spbois.qc.ca

Annexe 2

Liste détaillée des travaux sylvicoles 2022-2023

Programme régulier

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
	mesures sanitaires et hausse des prix - préparation de terrain	114,8	hectares	15 569,58 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - mise en terre	271,71	M plants	11 444,55 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - entretien de plantations	184,1	hectares	31 107,66 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - travaux non commerciaux	24,2	hectares	3 778,44 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - martelage	167,5	hectares	1 810,36 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - travaux commerciaux	212,1	hectares	33 923,39 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - aide tech. mobilisation des bois	161,5	hectares	3 714,50 $
7504	déchiquetage	76,7	hectares	123 410,30 $
7512	hersage forestier double passage	0,95	hectares	794,20 $
7516	déblaiement mécanique	123,66	hectares	109 596,84 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	0,7	hectares	438,90 $
7620	plantation peupliers hybrides	1,75	M plants	1 443,75 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	33,62	M plants	20 936,16 $
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	0,35	M plants	208,95 $
7636	plantation manuelle racines nues pfd feuillus	1,1	M plants	689,70 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	3,96	M plants	2 550,24 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	242,491	M plants	144 416,95 $
7639	plantation manuelle récipients200 cc à 299 cc	66,588	M plants	35 483,94 $
7643	enrichissement récipient 300 cc et plus feuillus	9,85	M plants	6 500,16 $
7647	enrichissement racines nues pfd feuillus	7,85	M plants	5 612,75 $
7648	regarni récipients 200 cc à 299 cc	6,084	M plants	3 820,75 $
7649	regarni racines nues pfd résineux	3,52	M plants	2 516,80 $
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	3,605	M plants	2 400,93 $
7751	1er dégagement plantations résineux	158,39	M plants	327 460,47 $
7752	2e dégagement plantations résineux	67,95	M plants	140 428,10 $
7753	3e dégagement plantations résineux	43,026	hectares	88 977,77 $
7761	1er dégagement plantations feuillus	0,5	hectares	1 034,00 $
7762	2e dégagement plantations feuillus	1,2	hectares	2 481,60 $
7853	écl. précomm. systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	2,33	hectares	3 383,16 $
7854	écl. précomm. systématique résineux 15 001 tiges/ha et plus	2,2	hectares	3 931,40 $
7858	dégagement de peuplement naturel	16,2	hectares	33 501,60 $
7863	éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	4,5	hectares	7 195,50 $
7901	martelage feuillus	272,181	hectares	44 068,14 $
7902	martelage résineux	277,28	hectares	50 958,45 $
7922	aide technique mobilisation des bois manuelle	17	hectares	4 804,60 $
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	0,5	hectares	756,50 $
7970	coupe jardinage résineux - manuelle	4,1	hectares	5 690,80 $
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuelle	73,331	hectares	105 833,38 $
7972	coupe jardinage autres résineux - manuelle	3,7	hectares	5 379,80 $
7973	coupe progressive résineuse - manuelle	0,8	hectares	992,00 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	3,7	hectares	5 827,50 $

Programme régulier (suite)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	2,7	hectares	4 252,50 $
7978	coupe de récupération - partielle - manuelle	1,3	hectares	1 863,00 $
7979	coupe de récupération - totale manuelle	3,3	hectares	2 349,60 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	6,4	hectares	11 420,80 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	3,94	hectares	6 221,93 $
7987	1re écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	1	hectares	1 621,00 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	2	hectares	2 452,00 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	362,58	hectares	101 667,98 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	28,83	hectares	33 913,55 $
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	28,4	hectares	24 070,00 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	161,32	hectares	176 949,28 $
8973	coupe progressive résineuse - mécanisée	2,86	hectares	2 781,62 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	3,9	hectares	4 785,30 $
8977	coupe progressive autres résineux - mécanisée	12,7	hectares	15 582,90 $
8978	coupe de récupération partielle - mécanisée	18,8	hectares	21 714,00 $
8979	coupe de récupération totale - mécanisée	42,86	hectares	24 730,22 $
8981	1re écl. comm. résineux naturel dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	9,21	hectares	11 337,51 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	94,62	hectares	129 324,24 $
8986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	82,39	hectares	100 889,37 $
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	26,22	hectares	32 484,08 $
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	48,57	hectares	47 987,16 $
8989	2e écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	14,6	hectares	12 526,20 $
Total				2 165 798,81 $

Subvention 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
	mesures sanitaires et hausse des prix - préparation de terrain	14,4	hectares	1 715,60 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - mise en terre	20,823	M plants	897,61 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - entretien de plantations	6,4	hectares	1 080,92 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - martelage	91,9	hectares	1 008,60 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - travaux commerciaux	111,5	hectares	17 400,80 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - aide tech. mobilisation des bois	65,5	hectares	1 506,50 $
7504	déchiquetage	7,7	hectares	12 389,30 $
7514	déblaiement avec excavatrice "pelle-peigne"	5,8	hectares	7 522,60 $
7516	déblaiement mécanique	15,7	hectares	13 941,60 $
7620	plantation de peupliers hybrides	0,85	M plants	701,25 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	0,56	M plants	351,12 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	11,01	M plants	7 090,44 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	11,485	M plants	6 856,55 $
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	5,668	hectares	3 060,72 $
7751	1er dégagement plantations résineux	15,6	M plants	32 260,80 $
7752	2e dégagement plantations résineux	1,8	M plants	3 424,61 $
7753	3e dégagement plantations résineux	2,979	hectares	6 160,57 $
7901	martelage feuillus	186,056	hectares	29 298,27 $
7902	martelage résineux	119,1	hectares	22 033,50 $
7922	aide technique mobilisation des bois manuelle	8,6	hectares	2 442,40 $

Subvention 2021 (suite)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuelle	49,156	hectares	68 087,22 $
7972	coupe jardinage autres résineux manuelle	1,8	hectares	2 617,20 $
7973	coupe progressive résineuse - manuelle	0,8	hectares	943,00 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	1,8	hectares	2 835,00 $
7978	coupe de récupération partielle - manuelle	7,44	hectares	10 881,80 $
7979	coupe de récupération totale - manuelle	2,02	hectares	1 438,24 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	4,12	hectares	7 514,88 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	3,7	hectares	5 849,70 $
7987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - manuelle	2,5	hectares	3 946,50 $
7988	2e écl. comm. plantations résineux - manuelle	2,7	hectares	3 310,20 $
7989	2e écl. comm. plantations pins blancs et rouges - manuelle	3,6	hectares	4 039,20 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	282,86	hectares	79 403,80 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	24,5	hectares	28 542,50 $
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	8,8	hectares	10 208,00 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	110	hectares	120 394,46 $
8972	coupe jardinage autres résineux - mécanisée	9,5	hectares	10 868,00 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	2	hectares	2 454,00 $
8977	coupe progressive autres résineux - mécanisée	3,8	hectares	4 662,60 $
8979	coupe de récupération - totale mécanisée	25	hectares	14 425,00 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	23,16	hectares	32 354,52 $
8986	1re écl comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm -mécanisée	21,82	hectares	26 667,76 $
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	12,1	hectares	15 221,80 $
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	22,8	hectares	22 526,40 $
8989	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	10,8	hectares	9 892,80 $
Total				660 228,34 $

Fefec - boisement friches

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
	mesures sanitaires et hausse des prix - préparation de terrain	17,2	hectares	2 120,40 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - mise en terre	48,3	M plants	2 017,80 $
	mesures sanitaires et hausse des prix - entretien de plantations	9,3	hectares	1 570,01 $
7504	déchiquetage	8	hectares	12 872,00 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	9,2	hectares	5 768,40 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	45,6	M plants	27 223,20 $
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	2,7	M plants	1 458,00 $
7751	1er dégagement plantations résineux	6,99	M plants	14 455,32 $
7752	2e dégagement plantations résineux	2,8	hectares	5 790,40 $
Total				73 275,53 $

2 GA 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
	mesures sanitaires et hausse des prix - entretien de plantations	1,9	hectare	321,10 $
7751	1er dégagement plantations résineux	1,9	hectare	3 929,20 $
Total				4 250,30 $

Agence Forestière des Bois-Francs

819 752-4951

afbf@afbf.qc.ca

www.afbf.qc.ca

227, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville, Qc, G6P 4A2